

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Deuxième heure supplémentaire imposée aux personnels : pour SUD éducation, c'est non !

Le ministre Blanquer a annoncé que lors du comité technique ministériel du 30 janvier prochain il soumettrait aux organisations syndicales un projet de modification des statuts des personnels enseignants du second degré.

Sur les suppressions de poste prévues, 2085 seront converties en heures supplémentaires. Pour qu'elles soient absorbées, le ministère a ainsi décidé brutalement d'imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignant-e-s.

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées, c'est :

- une augmentation de la charge de travail des personnels ;
- la réduction du nombre d'adultes dans les établissements par la suppression des postes ;
- en aucun cas une augmentation du salaire des enseignant-e-s : les heures supplémentaires-année sont désormais défiscalisées et désocialisées. Ce n'est donc pas une augmentation du salaire, c'est la baisse des ressources pour notre assurance-santé et notre retraite.

SUD éducation revendique au contraire :

- ➔ une baisse du temps de service face élève de trois heures pour les enseignant-e-s du second degré, les trois heures libérées étant consacrées au travail en équipe ;
- ➔ une revalorisation conséquente de la rémunération des personnels, un début de carrière à 1700€ ;
- ➔ des créations de postes à la hauteur des besoins pour un service public de qualité avec une baisse des effectifs par classe.

Face à ces attaques répétées contre les statuts des enseignant-e-s qui dégradent le service public, SUD éducation appelle les personnels à se mobiliser dans les établissements à partir du 17 janvier et à la grève le 24 janvier 2019.